

Business Pass EH

en résumé...



1 À qui s'adresse Business Pass EH ?

À toute entreprise réalisant jusqu'à 4 millions d'euros de chiffre d'affaires cautionnable HT.

2 Quelle garantie apporte Business Pass EH ?

L'indemnisation des pertes subies du fait du non-paiement de vos créances commerciales garanties⁽¹⁾, à l'occasion de ventes de marchandises ou de prestations de services.

Couverture des impayés résultant :

- des risques commerciaux pour la France métropolitaine, Monaco, les DROM, COM et POM ;
- des risques commerciaux dans les autres pays couverts (risque politique exclu).

3 Sur qui porte la garantie ?

Sur vos acheteurs situés dans les pays et territoires couverts par votre contrat (liste ci-dessous).

À l'exception notamment des administrations, collectivités et entreprises publiques, des particuliers et des entreprises liées à la vôtre.

4 Quels sont les pays couverts ?

France métropolitaine, DROM, COM, POM, Monaco

Pays export :

Algérie	Chine	Gibraltar	Liechtenstein	Pologne	Slovaquie
Allemagne	Chypre	Grèce	Luxembourg	Portugal	Slovénie
Andorre	Croatie	Hongrie	Malte	République	Suède
Autriche	Danemark	Inde	Maroc	Tchèque	Suisse
Belgique	Espagne	Irlande	Maurice	Royaume-Uni	Tunisie
Brésil	États-Unis	Israël	Norvège	Russie	Turquie
Canada	Finlande	Italie	Pays-Bas	Saint-Marin	Vatican

5 Comment fonctionne la garantie ?

- Vos demandes de garantie doivent être formulées individuellement pour chacun de vos Acheteurs via Internet.
- Le nombre de demandes de garantie est déterminé selon vos besoins lors de la souscription de votre contrat.
- Toute demande supplémentaire est facturée selon le barème en vigueur.

6 Durée maximum de crédit

Le délai maximum de paiement que vous pouvez accorder à vos acheteurs est de :

- Délai de la LME pour vos acheteurs situés en France métropolitaine, DROM et COM ;
- 120 jours pour vos acheteurs situés dans les POM et autres pays.

7 Quelles sont les modalités d'indemnisation ?

- Demande d'intervention contentieuse (DIC) à nous adresser dans les 60 jours suivant la date d'échéance impayée de la facture la plus ancienne.
- Délai d'indemnisation : dans les 45 jours suivant la réception de votre DIC.
- Niveau d'indemnisation : variable (90 %, 80 % ou 70 % de la créance garantie HT). Ce montant est fixé lors de la souscription du contrat.
- Pertes non indemnisables : *créances inférieures à 200 € HT.*

8 Plafond d'indemnisation

- 20 fois le montant de la cotisation annuelle payée dans les délais contractuels.

9 Quels sont les services de recouvrement ?

- Dès transmission de votre demande d'intervention contentieuse :
- prise en charge dans le cadre de votre cotisation du recouvrement de vos créances garanties (sauf en cas de créances contestées) ;
 - prise en charge du recouvrement de vos créances non garanties suivant le barème en vigueur.

10 Quelle est la tarification ?

- Votre cotisation annuelle comprend :
- La commission de caution
Celle-ci est établie en fonction :
 - de votre chiffre d'affaires cautionnable
 - de votre secteur d'activité
 - de vos pays d'exportation
 - du choix de la quotité d'indemnisation
 - Les frais forfaitaires de délivrance de garantie
 - Les frais de recouvrement que la créance soit entièrement ou partiellement garantie.
- Elle ne comprend pas les frais de recouvrement supplémentaires notamment lorsque votre créance est contestée.

11 Quelle est la durée de votre contrat ?

Un an, deux ans ou trois ans, renouvelable par tacite reconduction (résiliation possible à chaque échéance moyennant un préavis de 2 mois).

Garant et prestataire de délivrance de garanties et de surveillance de la situation financière des entreprises

Euler Hermes Crédit France
1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 84 11 50 50
Fax : + 33 1 84 11 50 17
www.eulerhermes.fr
Société par actions simplifiée au capital de 51 200 000 EUR
RCS Nanterre B 388 236 853
Société financière soumise à la loi bancaire

Prestataire de recouvrement

Euler Hermes Recouvrement France
1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 84 11 50 50
Fax : + 33 1 84 11 50 17
www.eulerhermes.fr
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 EUR
RCS Nanterre B 388 237 026